

**Mémoire présenté à la Commission de consultation  
sur les pratiques d'accommodements reliées aux  
différences culturelles**

**Automne 2007**



« C'est notre regard qui enferme souvent les autres dans leurs plus étroites appartenances, et c'est notre regard aussi qui peut les libérer. »

Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*

## **Présentation de Québec solidaire**

Québec solidaire est un parti politique qui se consacre à la promotion et à la défense du bien commun, de la justice sociale et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est écologiste et souverainiste.

## **Introduction**

Québec solidaire voit d'un bon œil la mise en place de la commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles. La controverse autour des accommodements raisonnables a débuté il y a un an avec le jugement de la Cour suprême qui statuait qu'il est permis pour un jeune sikh de porter un kirpan à l'école. Ce n'était pas le premier jugement controversé en matière d'accommodement de nature religieuse. Déjà en 2004, la Cour a statué qu'il est permis de construire des souccahs sur les balcons d'appartements en copropriété appartenant à des juifs orthodoxes. Seulement, le cas du kirpan a été le début d'un enchaînement d'événements et de cas rapportés en grande pompe par les médias. Plusieurs de ces cas ne concernaient pas les accommodements raisonnables, mais la gestion de la diversité religieuse dans l'espace public. Ces débats ont créé énormément de confusion au sein de la population. Ce temps d'arrêt et de réflexion est bienvenu dans un contexte de surenchère médiatique et de dramatisation de situations parfois banales et d'autres fois plus inquiétantes.

Québec solidaire déplore le manque de tact de certains médias et politiciens dans le traitement des cas d'accommodements raisonnables ou arrangements et s'inquiète de ses conséquences néfastes sur la société. Il est malheureux de traiter au même niveau le débat juridique sur le port du kirpan à l'école publique et le fait de servir des mets traditionnels sans porc à la cabane à sucre.

Cela dit, nous ne pouvons faire autrement que de constater l'existence d'une réelle insécurité ressentie profondément par la population. Une insécurité vécue par un peuple minoritaire en Amérique du Nord, confronté à la mondialisation, aux inégalités, au dépeuplement des régions, à la montée des fondamentalismes dans beaucoup de pays y compris au Québec avec l'émergence de nombreuses églises sectaires, etc. Des inquiétudes ressenties vivement par de nombreuses femmes québécoises désireuses de maintenir et développer les acquis de leurs luttes pour l'égalité. Ces inquiétudes, aussi légitimes soient-elles, ne doivent en aucun cas laisser le champ libre à un discours raciste et xénophobe.

La commission nous propose de discuter des principes et des valeurs en faisant abstraction du contexte économique, culturel, social et politique dans lequel évoluent le Québec et le monde : économies néolibérales, affaiblissement des États, guerres, conflits interethniques, etc. Il faut pourtant comprendre le contexte dans lequel se situe le débat pour y intervenir correctement et trouver des solutions aux questions posées.

## **I- Contexte**

### **Néolibéralisme, privatisation et inégalités**

Nous sommes face à une société où le partage des richesses, tant à l'échelle mondiale que nationale, est de plus en plus inégalitaire. Le gouvernement du Québec affaiblit l'État redistributeur de la richesse, veut privatiser de grands pans des services publics, fait passer un développement économique débridé avant le respect de l'environnement.

Vingt-cinq ans de néolibéralisme ont érodé nos programmes sociaux, accentué la précarité économique, approfondi la pauvreté et miné le projet national québécois élaboré dans les années 1960 et 1970. Des valeurs de justice sociale et de démocratie qui nous animaient durant la Révolution tranquille, nous sommes passés à des valeurs de compétitivité et de réussite individuelle aux dépens de la solidarité sociale.

Il n'est donc pas étonnant que l'intégration des immigrantes et des immigrants à la société québécoise soit difficile. Sans projet collectif, le Québec est réduit à une composante culturellement particulière du grand marché nord-américain. L'immigration est vue comme une nécessité économique qu'on doit tenter de gérer au moindre coût possible. On cherche davantage les investisseurs étrangers à la recherche du rêve nord-américain que d'autres catégories d'immigrants ou des réfugiés politiques qui pourraient apprécier la différence québécoise.

### **Choc des cultures**

Les sociétés occidentales modernes ont vécu d'énormes remises en question de leurs repères traditionnels, notamment la famille et la religion. Ces sociétés ont adopté des pratiques de plus en plus laïques sans grand débat dans un contexte mondial de montée des fondamentalismes. Ces bouleversements sont vécus par certains comme une ouverture vers de plus grands espaces de libertés, alors qu'ils créent de l'insécurité chez d'autres. Pendant que les membres de ces sociétés occidentales commencent à peine à digérer et assumer les changements sociaux importants qu'ils ont vécus au cours des dernières années, le phénomène d'une immigration grandissante vient ajouter au portrait d'une population parfois un peu désorientée.

De tout temps, l'immigration a permis aux humains de se rencontrer et d'échanger, mais aussi de vivre des chocs culturels parfois déstabilisants et souvent créateurs. L'histoire des migrations est constituée de vagues d'ouvertures et de fermetures. Dans les sociétés occidentales modernes, on assiste à la création de la notion du nous et du eux. Auparavant, le eux faisait référence à ceux qui n'avaient pas la même couleur de peau, principalement les Noirs. D'ailleurs, dans le débat que nous vivons présentement, la question des Noirs a disparu au détriment des musulmans qui désormais symbolisent dans l'imaginaire collectif ce « eux » si étrangers aux valeurs communes. Ce transfert s'est fait depuis que l'immigration a changé de visage comme c'est le cas au Québec depuis une vingtaine d'années. Alors qu'elle était auparavant blanche, européenne et chrétienne, l'immigration s'est grandement diversifiée et provient aujourd'hui de tous les continents.

### **La guerre et l'islamophobie**

Par ailleurs, six ans de « guerre contre le terrorisme » ont nourri tous les préjugés envers les musulmans. Au nom de la lutte contre une minorité fanatique se réclamant d'une des grandes religions de l'humanité, on caricature toute une civilisation, on tombe dans la xénophobie la plus irrationnelle. Rappelons que la très grande majorité des Québécoises et des Québécois

d'origine musulmane ne demandent aucun accommodement particulier et ne cherchent qu'à s'intégrer à la société québécoise comme tout immigrant qui arrive dans un nouveau pays.

### **La question nationale et linguistique**

Trente ans après l'adoption de la Charte de la langue française, une faible majorité (54%) des transferts linguistiques au Québec se fait en direction du français. L'anglais est encore une langue de travail qui s'impose dans de nombreux secteurs d'activité, particulièrement à Montréal et dans l'Outaouais. Seulement 45% des allophones travaillent dans un environnement principalement francophone.

Les francophones sont largement majoritaires dans l'ensemble du Québec (81,4 %). Ils sont encore majoritaires dans la région métropolitaine de Montréal (68,1 %), mais cette majorité est en déclin. De 1991 à 2001, sur l'île de Montréal, la proportion des francophones baisse à 53,2 %, celle des anglophones à 17,7 %, et celle des allophones passe de 16,8 % à 29,1 %. Le défi de l'intégration des immigrantes et des immigrants à la majorité francophone au Québec n'a pas encore été relevé avec assez de succès, malgré des progrès significatifs depuis l'adoption de la Charte de la langue française. Il faut donc imaginer une politique linguistique vigoureuse qui fera réellement du français la langue de travail. Il s'agit là d'un défi difficile dans un contexte où le libre-échange et la mondialisation tendent à imposer partout l'anglais comme langue des affaires.

Par ailleurs, alors que l'État canadien continue de promouvoir le multiculturalisme, le projet souverainiste, incarné depuis quarante ans par le Parti québécois, piétine pour diverses raisons : l'incapacité de ce parti à proposer un projet politique et social rassembleur et mobilisant, son adhésion à une vision néolibérale de l'économie et de l'État, parfois ses déclarations malheureuses sur une nation québécoise non inclusive.

### **Dénatalité et intégration des immigrants**

Le Québec a vécu aussi une décroissance de sa natalité. Parallèlement, il a admis de plus en plus d'immigrants, plusieurs provenant de pays dont les Québécois avaient une faible connaissance. Des moyens insuffisants ont été mis en place pour assurer une intégration harmonieuse d'immigrants et immigrantes de cultures, langues et traditions religieuses non occidentales.

D'autre part, la concentration de la population immigrante dans la grande région de Montréal creuse un fossé grandissant entre la métropole et les régions. Par ailleurs, plusieurs régions souhaitent accueillir davantage d'immigrants et immigrantes. Pour y remédier et prévenir une dépopulation d'une bonne partie de notre territoire, il faudra combiner des politiques de développement régional en concertation avec le milieu, en vue de maintenir la population qui est déjà établie dans ces régions, avec une meilleure répartition géographique des nouvelles Québécoises et nouveaux Québécois.

Tous ces éléments de contexte, qu'ils soient politiques, économiques, culturels ou sociaux doivent être pris en compte dans le débat actuel. Nous devons nous rendre compte que ce débat n'est pas québécois uniquement. Avec la mondialisation que nous connaissons et son cortège d'inégalités, de brassage de populations, de crises d'identité, il n'est pas surprenant que la population québécoise s'interroge à son tour.

## **II- Le Québec que nous voulons**

La société québécoise est en pleine mutation comme la majorité des sociétés occidentales. Depuis les années 1960, les valeurs traditionnelles d'une société sous l'emprise de l'Église catholique ont été totalement bouleversées. Les valeurs considérées aujourd'hui comme fondamentales dans la société québécoise ont été développées par des Québécois et Québécoises francophones et anglophones appuyés par l'arrivée continue de personnes venant d'ailleurs et qui avaient, dans certains cas, une expérience de luttes pour la démocratie et la laïcité. D'autre part, la Charte des droits et libertés adoptée en 1975 par l'Assemblée nationale a constitué un grand pas vers la reconnaissance de valeurs de respect et d'ouverture de la société québécoise. Mentionnons que ces valeurs sont en pleine construction et font partie de l'identité québécoise qui est elle aussi en transformation. Aussi, toutes ces valeurs sont importantes et doivent être défendues. Notre appui au principe des droits et libertés de la personne signifie que nous défendons tous les droits reconnus et toutes les libertés de toutes les personnes. Les seules limites aux droits des uns étant le respect de ceux des autres. Nous devons concilier les droits et les valeurs que nous avons adoptés tout en nous assurant que l'égalité des sexes est respectée en tout temps.

### **L'égalité femmes-hommes**

Au cours des dernières décennies, les Québécoises ont obtenu des gains importants entre autres aux plans juridique et social, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir pour que l'égalité se vive pleinement dans la vie de tous les jours. En effet, malgré l'évolution des mentalités au Québec, les femmes sont encore trop peu présentes dans les lieux de pouvoir économique et politique. Bien avant le débat entourant les accommodements raisonnables, des Québécoises issues de tous les milieux et ayant diverses origines ont dû lutter ensemble contre un discours antiféministe et doivent continuer de le faire. C'est pourquoi il est réjouissant de voir que les cas d'arrangements qui ont le plus heurté la population québécoise touchaient l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous insistons sur le fait que le droit des femmes à l'égalité ne puisse jamais être négociable au nom de la liberté religieuse.

Le Québec que nous voulons est celui de l'égalité entre les femmes et les hommes, toutes origines confondues. Cela signifie que les femmes doivent gagner un salaire égal pour un travail équivalent et qu'elles puissent accéder à des postes réservés majoritairement aux hommes, notamment dans les sphères du pouvoir politique et économique. C'est aussi un Québec qui doit faciliter le partage équitable des tâches domestiques et familiales entre les sexes, notamment par une meilleure conciliation famille-travail. En ce sens, le nouveau Régime québécois d'assurance parentale entré en vigueur en 2006 est une bonne mesure, mais qui demeure insuffisante. Le Québec que nous voulons est aussi celui où toutes les formes de violence s'exerçant envers les femmes seront chose du passé.

On entend peu parler des femmes immigrantes qui vivent des réalités plurielles parfois à l'intérieur des mêmes communautés. À côté de femmes pleinement intégrées et porteuses des valeurs d'égalité, d'autres vivent dans des milieux issus de traditions conservatrices où les valeurs d'égalité sont peu présentes. Le Québec ne vit pas entre des murs étanches et la montée des intégrismes religieux dans le monde a un impact sur nous aussi. Ces intégrismes religieux touchent toujours les droits et les acquis fragiles des femmes. C'est ce qui expliquerait l'extrême malaise exprimé à maintes reprises de façon viscérale par les femmes qui le font de concert avec celles qui sont issues de l'immigration et dont plusieurs sont aussi inquiètes. Québec solidaire insiste fortement pour que les mesures d'égalité entre les femmes et les hommes profitent à toutes les femmes et refuse que la société tombe dans le relativisme culturel. Les femmes issues de l'immigration sont des Québécoises à part entière.

Par ailleurs, plusieurs femmes immigrantes subissent une déqualification professionnelle et ont un taux de chômage plus élevé que les hommes immigrants, alors qu'elles ont une scolarisation plus élevée que les femmes nées au Québec. La reconnaissance des diplômes étrangers permettrait de régler une partie de ce grave problème. On remarque aussi que le nombre de femmes qui immigreront seules est en augmentation. Ces femmes sont souvent attirées par l'égalité plus grande qui existe ici comparativement à leur pays d'origine. Le Québec que nous voulons doit tenir compte de ces réalités et répondre aux aspirations de ces femmes. Cessons de les traiter en victimes et travaillons avec elles à leur intégration, car elles ont beaucoup à apporter à la société d'accueil.

### **1. Renforcer l'application du principe de l'égalité femmes-hommes**

- **Reconnaître officiellement que l'égalité entre les femmes et les hommes est non négociable.**
- **Accepter les accommodements raisonnables, y compris de nature religieuse, dans la mesure où ils n'imposent pas de "contraintes excessives" qui seraient alors contraires aux valeurs d'égalité entre les sexes, et ce, conformément à la Charte des droits et libertés du Québec.**
- **Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes lors de l'élaboration des politiques et programmes d'intégration des personnes issues de l'immigration.**
- **Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la réalisation d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes, et ce, dans tous les secteurs de la société : politique, économique, social et culturel.**

### **Le français, langue nationale**

Le Québec que nous voulons doit se vivre en français, et ce, dans toutes les sphères de la société, particulièrement dans les milieux de travail. Il n'est pas normal que des immigrants choisis par le Québec pour leur connaissance du français soient déqualifiés sur le marché du travail, tout comme un nombre grandissant de Québécois d'origine, parce qu'ils ne maîtrisent pas l'anglais.

Nous avons une occasion unique en Amérique du Nord de proposer une société de langue française dont les membres seront souvent bilingues voire même trilingues et qui deviendra un lieu culturel d'échanges des plus stimulants dans le monde. Les Québécois ayant survécu à des centaines d'années d'histoire de minorisation sont parfaitement capables d'ouverture. S'appuyant sur les acquis du passé et sur la génération de la loi 101 à la fois francisée, québécoise et confiante, il convient de proposer une vision optimiste et dynamique de qui nous sommes.

### **La diversité et l'inclusion**

Le Québec s'enrichit de la contribution de personnes appartenant à différentes communautés issues de l'immigration. Une société qui promeut la diversité et qui la pratique au quotidien est une société dynamique. Que ce soit dans les milieux artistiques et culturels, de l'éducation, en politique, dans le domaine des sciences et technologies, très peu de Québécois sont au courant des contributions des personnes issues de l'immigration dans ces domaines. Et pourtant, le milieu de la culture s'est épanoui grâce aux Ludmilla Chiriaeff, Kim Yaroshevskaya, Gregory Baum, Abla Farhoud, Naïm Kattan, etc. Le monde sportif a gagné des champions québécois de stature mondiale grâce aux Bruny Surin, Joachim Alcine et autres. Le monde scientifique a bénéficié des travaux de chercheurs comme Young Sup Chung ou Georges Karpati, tous deux chevaliers de l'Ordre du Québec. Toutes ces

personnalités sont là pour nous rappeler l'apport inestimable de nombreuses personnes issues de l'immigration au développement de la société québécoise dans tous les domaines. La diversité des personnes qui habitent le Québec nous permet de vivre des expériences intéressantes et stimulantes et nous donne l'occasion d'évoluer continuellement. Pensons aux cuisines et aux musiques qui nous enchantent. Souvenons-nous que ce sont les familles italiennes qui, les premières, ont fait pousser de la vigne dans leurs jardins. Pensons aux cultures qui interpellent le Québec, par exemple, les familles d'origine africaine qui apportent une grande attention à leurs personnes âgées. Pensons à tous ces événements artistiques et culturels, comme le Festival du monde arabe, qui enrichissent la vie québécoise. Pensons à toutes les réflexions que nous avons entreprises sur la place de la religion dans l'espace public. Une réflexion salutaire à laquelle plusieurs groupes culturellement différents participent. Pensons enfin à cette liberté d'être différents que nous offrent les personnes issues de l'immigration par leur seule présence : dans un tissu social plus hétérogène, les différences de mode de vie, sexuelles et autres choquent moins facilement.

### **La solidarité**

Les Québécois et Québécoises s'identifient encore aujourd'hui, et surtout depuis la Révolution tranquille, à leurs institutions publiques. Dans notre ère de mondialisation et d'augmentation des inégalités, nous croyons fortement au rôle de l'État pour redistribuer la richesse et en tant que porteur d'un projet social et politique commun. La lutte à la pauvreté est primordiale pour tous les habitants du Québec, peu importent leurs origines. Elle peut également contribuer à créer un sentiment d'appartenance envers sa société.

Par exemple, le logement social peut favoriser l'intégration des personnes et des familles issues de la nouvelle immigration, de manière à éviter qu'elle ne soit repoussée, comme c'est le cas présentement, vers la partie du parc de logements que les propriétaires arrivent difficilement à louer à cause de leur piètre état. Les groupes communautaires travaillant à l'intégration des nouveaux arrivants dans les différentes régions du Québec peuvent aussi témoigner de l'importance de l'accès à un logement convenable dans cette démarche.

Le 22 octobre dernier, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement convenable, M. Miloon Kothari, a critiqué sévèrement le Canada qu'il accuse de ne pas respecter les engagements internationaux qu'il a signés en matière de logement et plus généralement de lutte contre la pauvreté. En conférence de presse, il a donné l'exemple de Montréal, où il y a de plus en plus de sans-abri et où l'embourgeoisement de certains quartiers pousse les plus démunis à l'extérieur de leur logis et de leur quartier.

Après avoir passé la difficile épreuve de trouver un logement, les nouveaux arrivants doivent trouver du travail. Malgré leurs diplômes, ces personnes se voient obligées d'accepter n'importe quel travail, presque toujours non syndiqué et souvent au salaire minimum, ce qui les maintient dans la pauvreté. Les moins chanceux doivent vivre des prestations d'aide sociale qui ont été à demi indexées depuis près de quatre ans pour 75 % des prestataires. Ces prestations ne couvrent pas leurs besoins essentiels et ceux de leur famille, tant s'en faut.

Québec solidaire a participé à la consultation sur la Politique de lutte contre la discrimination et le racisme et croit que le gouvernement québécois doit aller de l'avant dans ce dossier. Les mesures de lutte à la pauvreté et de justice sociale profiteront à tous les Québécois et toutes les Québécoises, peu importent leurs origines.

## **2. Mettre en place des mesures de justice sociale et de lutte à la pauvreté**

**a) Donner plus de moyens à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse d'exercer pleinement son rôle, en matière de lutte à la discrimination.**

**b) Donner suite aux recommandations émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés en renforçant la portée juridique des droits économiques, sociaux et culturels, de manière à leur donner la même force qu'aux droits civils et politiques, ainsi qu'en y inscrivant explicitement d'autres droits, dont celui au logement.**

**c) Construire un plus grand nombre de logements sociaux de qualité, partout où il y a des besoins.**

**d) Augmenter progressivement le salaire minimum à 10,16 \$ l'heure, puis l'indexer sur une base annuelle au coût de la vie.**

**e) Augmenter immédiatement l'ensemble des prestations d'aide sociale au montant présentement reçu par les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, puis viser à s'assurer que toutes les prestations soient suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins essentiels.**

**f) Éliminer le délai de carence de trois mois imposé par la Régie d'assurance maladie du Québec aux nouveaux arrivants pour l'obtention de la « carte-soleil ».**

**g) Mettre en place des mesures favorisant une meilleure intégration en emploi et éviter de confiner les nouveaux arrivants dans des sous-emplois, en facilitant l'accès à la syndicalisation et en obligeant les employeurs à afficher les normes minimales de travail.**

### **L'indépendance du Québec**

La question nationale est apparue avec force sur la scène politique québécoise depuis la Révolution tranquille et elle tire sa source de la volonté d'un peuple de ne pas disparaître bien avant la création du Canada tel qu'on le connaît aujourd'hui. À Québec solidaire, nous croyons qu'il faut donner un sens au projet d'indépendance du Québec. Un sens qui tienne compte de la réalité actuelle de la société. Le sentiment d'appartenance à sa société d'accueil est un facteur d'intégration important. La situation actuelle du Québec en tant que province au sein du Canada et le fait que la langue française soit minoritaire sur le continent n'aident pas le développement d'un réel sentiment d'appartenance au Québec. On immigre d'abord dans un pays, ensuite dans une province.

Depuis plus de 30 ans, le Québec a posé des gestes d'affirmation notamment par l'adoption de la Charte de la langue française. C'est aussi la seule province qui peut choisir une importante partie de ses immigrants et qui reçoit directement de l'argent du fédéral pour décider des programmes d'accueil et d'intégration qu'elle veut mettre en place. Cette volonté d'affirmation d'une province crée de la confusion chez le nouvel arrivant qui ne sait pas exactement où il met les pieds. Le modèle québécois d'intégration interculturel est continuellement en concurrence avec le multiculturalisme canadien.

La question nationale est trop importante pour être portée uniquement par les partis politiques. Il s'agit de l'avenir d'un peuple minoritaire qui doit décider dans quelle société il veut vivre.

C'est pourquoi Québec solidaire propose de mettre en place un réel processus de démocratie participative afin de permettre au peuple québécois de se prononcer sur son avenir politique et constitutionnel, de même que sur les valeurs et les institutions politiques qui y sont associées. Ce sont tous les citoyens et toutes les citoyennes, peu importe leur origine, leur appartenance politique et leurs croyances qui doivent avoir la chance et l'opportunité réelle de participer à cet exercice démocratique.

### **La laïcité**

L'histoire du Québec du 20<sup>e</sup> siècle est intéressante à cet égard. Au cours de la première partie de ce siècle, la société a été sous l'emprise d'un clergé conservateur et hostile au changement. Puis les églises ont été désertées par une importante partie des Québécois francophones, même si une grande majorité de celles-ci et ceux-ci se disent encore catholiques. Le Québec n'est pas encore totalement une société laïque même si de grands efforts sont faits en ce sens. Soulignons par exemple, le remplacement prochain des cours de religion et de morale dans les écoles par un programme d'éthique et culture religieuse. La population québécoise recherche un modèle qui convient à sa situation. En effet, il n'existe pas de laïcité unique. Il y a autant de modèles que de pays laïques. Prenons l'exemple de la France auquel on se réfère souvent au Québec. Malgré le fait que le principe de la laïcité soit inscrit dans la Constitution du pays, les prêtres catholiques sont rémunérés par l'État en Alsace-Lorraine. La Turquie, dont l'identité nationale a été fondée sur la laïcité, contrôle tous les aspects de la pratique religieuse par la Diyanet, la direction des Affaires religieuses. Il y a donc beaucoup de compromis à l'intérieur des États laïques les plus stricts.

Nous voulons vivre dans un Québec laïque et qui consacre la neutralité de l'État face à la religion. La laïcité est aussi un moyen d'intégration, puisque l'État demeure neutre face aux divers choix religieux qui s'offrent à la population. Québec solidaire veut que les institutions du Québec soient laïques pour qu'elles y accueillent des personnes qui peuvent avoir des appartenances religieuses diverses ou ne pratiquer aucune religion. Ce que nous proposons, c'est un modèle de **laïcité interculturelle**.

***Il s'agit de combiner la neutralité des institutions sur le plan des croyances (incluant le scepticisme et l'incroyance), avec la liberté pour l'individu participant à ces institutions d'exprimer ses propres convictions, dans un contexte favorisant l'échange et le dialogue.***

Une laïcité qui ne fait pas de place à l'expression de la diversité des convictions et des croyances aurait pour effet de marginaliser les points de vue minoritaires, étant donné que la religion de la majorité sera toujours avantagée. En même temps, une politique interculturelle est impensable sans la laïcité qui permet de créer un espace ouvert et inclusif sur la base de l'égalité entre toutes les personnes, indépendamment de leurs croyances.

## **III- Les accommodements et la laïcité interculturelle**

### **Cadre et directives clairs et souples dans l'application**

Les cas d'accommodements raisonnables ou d'arrangements qui ont fait les manchettes ont démontré que les gestionnaires des institutions publiques avaient besoin de directives claires et d'une bonne formation leur permettant de mieux répondre à diverses demandes de nature religieuse sans remettre en cause la laïcité des institutions. Il revient au gouvernement de

formuler une politique guidant le travail des gestionnaires publics plutôt que de s'enfouir la tête dans le sable sous prétexte qu'il s'agit souvent de questions délicates et difficiles à gérer.

Les solutions simples du type « tout refuser ou tout accepter » sont à proscrire. Il nous faut éviter deux écueils : l'acceptation de demandes déraisonnables au nom d'une vision exacerbée du pluralisme ou le refus de la diversité sur la base d'une vision étroite de la laïcité. Dans les deux cas, l'intolérance guette et des ghettos peuvent se construire.

Rappelons ici que les accommodements raisonnables (au sens juridique) profitent, notamment, aux femmes enceintes et aux personnes handicapées. Rappelons aussi que les demandes d'accommodements de nature religieuse sont formulées en grande majorité par des groupes chrétiens et par des personnes vivant au Québec depuis plusieurs générations. Ceci étant dit, il faut séparer les accommodements au sens juridique des arrangements entre voisins ou des ententes commerciales. Pour ce qui est des accommodements, il existe déjà une condition qui permet de juger de la recevabilité d'une demande: les contraintes excessives. Cependant, il s'avère que cela ne suffit pas à éclairer les choix que doivent faire nos institutions publiques et les employeurs au quotidien. Il y a une autre condition fondamentale qui doit prévaloir avant d'accepter une demande d'accommodement ou d'arrangement : le fait qu'elle ne brime pas les droits fondamentaux d'une autre personne. Nous pensons ici tout particulièrement aux femmes.

### **Les trois axes de la laïcité interculturelle**

Concrètement, la laïcité interculturelle s'articule autour de trois axes. Premièrement, la laïcité des lieux et des institutions. Les institutions publiques ne doivent pas arborer de signes qui font référence à une religion en particulier. Cela dit, il faut distinguer les objets patrimoniaux (les statues à l'entrée de certains édifices et les crucifix incrustés dans l'architecture) des symboles religieux qu'on peut facilement enlever (les croix accrochées aux murs des institutions publiques). Les premiers sont des symboles qui témoignent de l'histoire du Québec alors que les seconds créent une impression de confessionnalité. Ainsi, la croix du mont Royal devrait rester en place, puisqu'elle symbolise un événement historique, alors qu'il n'y a plus aucune raison qu'un État laïque garde les crucifix accrochés aux murs de ses écoles publiques. De la même façon, les chapelles dans les CHSLD devraient rester en place, à condition qu'elles soient multiconfessionnelles en fonction des besoins de leurs patients.

Deuxièmement, il faut reconnaître et accepter la diversité des citoyennes et citoyens qui fréquentent ces mêmes lieux en leur permettant d'afficher leurs convictions religieuses, avec certaines limites imposées par le respect des convictions des autres personnes et des lois et règlements n'ayant pas d'effet discriminatoire.

Le troisième axe concerne ceux et celles qui travaillent dans les institutions publiques et qui doivent respecter les deux premiers axes (laïcité et pluralisme). Dans un État laïque, les fonctionnaires et les personnes qui travaillent dans les organismes publics doivent respecter trois critères. Tout d'abord, ils doivent se soumettre aux normes de la santé et la sécurité du travail et aucune tenue vestimentaire ne doit les empêcher d'exercer leurs fonctions. Le second critère a trait à l'interdiction de tout prosélytisme. Finalement, tout agent public ou collaborateur du service public doit avoir un devoir de neutralité et de réserve durant l'exercice de ses fonctions. En effet, il doit se soumettre aux normes, obligations et à l'éthique exigée par ses fonctions qu'il doit placer au-dessus de ses croyances personnelles et religieuses.

Notons que l'application de la laïcité interculturelle et la mise en place des trois axes devront se faire par étapes et dans un processus progressif comme cela a été le cas dans la déconfessionnalisation du système d'éducation public.

**3. a) Adopter une politique fondée sur la laïcité qui consacre la neutralité de l'État et des institutions publiques sur le plan de la religion afin d'éviter de favoriser une religion par rapport à une autre. Cette politique s'articule autour de trois axes :**

- La laïcité des lieux dans lesquels se trouvent les institutions publiques;
- Le respect de la diversité des citoyens et citoyennes qui fréquentent les institutions publiques;
- Le respect des critères suivants par tout agent public ou collaborateur du service public : les normes de santé et sécurité du travail, le fait qu'aucune tenue vestimentaire ne doit empêcher l'exercice de ses fonctions, l'interdiction de tout prosélytisme et le devoir de neutralité religieuse et de réserve qui passe par le respect de l'éthique liée à la fonction exercée.

**La laïcité interculturelle : un processus progressif**

Le processus de laïcisation des institutions publiques du Québec n'est toujours pas terminé. Plusieurs exemples démontrent cet état de fait. C'est en 2008, c'est-à-dire plus de quarante ans après que la création du Ministère de l'éducation qui a pris la place des communautés religieuses catholiques dans l'instauration et la transmission des programmes d'éducation scolaire, que le programme d'éthique et culture religieuse remplacera le cours de religion catholique dans les écoles publiques du Québec. En 2001, on comptait 204 animateurs de pastorale dans les hôpitaux et les CHSLD. Ces personnes sont le plus souvent payées par l'État. Québec solidaire reconnaît le besoin pour des établissements qui accueillent des personnes vulnérables de pouvoir recourir à un soutien spirituel ou religieux. La question que nous sommes en droit de poser est la suivante : revient-il à l'État de financer un secours religieux ? Rappelons aussi que le Québec subventionne à la hauteur de 60 % les écoles privées qui donnent un enseignement confessionnel ou centrées sur une communauté spécifique. Ces subventions publiques n'ont pas leur raison d'être dans une société qui se veut de plus en plus laïque.

**3. b) Abolir graduellement les subventions aux écoles privées (la plupart étant confessionnelles ou centrées sur une communauté spécifique).**

**La cohabitation entre un état laïque et la spiritualité.**

Cela dit, il importe de bien spécifier que les gens ne cessent pas d'avoir une vie intérieure marquée par des formes diverses de spiritualité parce qu'ils vivent dans un État laïque. La laïcité prônée par Québec solidaire n'est pas rigide et ne doit pas empêcher toute manifestation de spiritualité et de religion dans la société. Il y a des moments dans la vie où nous pouvons tous et toutes, croyants ou incroyants, avoir besoin de lieux pour vivre notre vie spirituelle. La spiritualité peut même jouer un rôle important dans un processus de guérison. Un exemple : le centre de réadaptation Estrie, un établissement de 2<sup>e</sup> ligne du réseau de la santé et des services sociaux, a aménagé un lieu de spiritualité ouvert et œcuménique pour ses patients. L'Université Laval reconnaît plusieurs associations étudiantes religieuses ou spirituelles dans le but de permettre, notamment à ses étudiants étrangers, d'entreprendre ou poursuivre leur quête spirituelle et leur expérience religieuse. L'Université Laval reconnaît ainsi que ces associations sont idéales pour favoriser l'intégration des étudiants étrangers en lien avec leur expérience personnelle. Est-ce qu'un État laïque doit mettre un terme à tout

cela ? Bien sûr que non, puisque l'objectif poursuivi par ces pratiques n'est pas de donner du pouvoir au religieux, mais d'assurer un accès égal à tous et toutes à la religion et la spiritualité. Ainsi, il est tout à fait acceptable qu'un lieu de méditation et de prière soit disponible pour tout le monde, croyants ou non-croyants, dans les hôpitaux, les CHSLD ou les universités. Voilà comment l'on peut justement concilier la laïcité des institutions avec la reconnaissance que beaucoup de personnes ont des croyances religieuses et qu'elles doivent être libres de les exprimer. Par ailleurs, une salle de méditation doit être accessible aux non-croyants qui peuvent avoir besoin de réfléchir dans un lieu qui invite au recueillement

En même temps que la mise en place d'une politique de la laïcité interculturelle, il serait pertinent d'entamer une réflexion publique sur la cohabitation entre un état laïque et la spiritualité.

### **Les symboles religieux dans la fonction publique**

Le port des symboles religieux dans les institutions publiques, et plus particulièrement dans les écoles, inquiète grandement la population. Doit-on permettre à des élèves d'une école secondaire de porter le hijab (foulard islamique) ? Et qu'en est-il des enseignantes ? Québec solidaire croit que le port du hijab ne devrait pas être interdit aux élèves qui fréquentent l'école publique. L'école est le premier milieu d'intégration des enfants issus de l'immigration. Ce genre d'interdiction pourrait créer un repli identitaire chez les parents qui décideraient d'amener leurs filles dans des écoles religieuses privées subventionnées par l'État et ainsi les couper de tout contact avec la société d'accueil. Cela pourrait même amener d'autres jeunes filles d'origine musulmane à décider de porter le foulard islamique en signe de protestation.

En ce qui a trait aux fonctionnaires de l'État, incluant les enseignants et les enseignantes, ces derniers doivent se plier aux critères énoncés plus haut. Le personnel scolaire ne doit en aucun cas profiter de sa position d'autorité pour faire la promotion de quelque religion que ce soit. De plus, la manifestation publique de la religion d'un fonctionnaire ne doit en aucun cas nuire à sa santé et sécurité physiques. Ainsi, sur un chantier de construction, aucun accommodement ne doit libérer un employé de l'obligation de porter un casque protecteur. De la même façon, aucune tenue vestimentaire ne doit empêcher un enseignant de transmettre les connaissances et de communiquer facilement avec ses élèves. Nous ne croyons pas que l'État doive légiférer sur le port des symboles religieux par les personnes qui travaillent dans la fonction publique. Par contre, ces derniers doivent placer l'éthique reliée à leur fonction au-dessus de leurs croyances personnelles, religieuses et politiques. Il en va de la confiance placée par les citoyens dans leurs institutions publiques. Il faut donc faire appel au jugement des employés de l'État concernant la perception qui peut être induite par le port d'un symbole religieux sur les citoyens avec qui ils interagissent.

### **Exemples d'application de la laïcité interculturelle**

L'une des revendications importantes des féministes est l'implication des hommes dans la vie familiale et dans l'éducation des enfants de façon à permettre un partage des tâches plus égalitaire. La participation des pères dès la grossesse de leur conjointe favorise l'implication des hommes pour la suite des choses. Par conséquent, un CLSC ne pourrait refuser à un homme d'accompagner sa conjointe aux cours prénataux sous aucun prétexte. Et des cours prénataux mixtes doivent exister dans tous les CLSC. Par contre, si le nombre de demandes le justifie, pourquoi ne pas offrir, en plus, un cours non mixte ouvert à des femmes qui, dans le cas contraire, ne viendraient pas au CLSC ? Bien sûr, il faut pour cela que des budgets soient consentis aux CLSC. Mais pensons-y : pour plusieurs femmes immigrantes, ce cours sera

peut-être un premier pas vers l'intégration. Elles rencontreront d'autres femmes et des intervenantes du CLSC et pourront se confier en toute sécurité.

Un autre exemple : le fait d'offrir des mets sans porc dans les cabanes à sucre ou dans n'importe quel autre commerce ne pose aucun problème, puisqu'il s'agit d'arrangements commerciaux au même titre que le fait d'offrir des repas végétariens. Par contre, il n'est pas obligatoire d'offrir de la nourriture hallal ou cachère dans toutes les garderies et toutes les cafétérias des écoles primaires et secondaires. Les enfants concernés peuvent apporter leur nourriture de la maison sans que cela brime leurs droits fondamentaux. Par contre, si le nombre de demandes le permet, les directions des garderies et des écoles peuvent offrir ce type d'arrangements si elles le souhaitent.

**3. c) Mettre en place un programme de formation pour les administrateurs et administratrices d'organismes publics et parapublics quant aux principes et aux modalités d'application de la politique de laïcité interculturelle.**

## **IV- Politique d'intégration**

### **Le modèle d'intégration du Québec**

Le Québec a opté pour une politique d'intégration interculturelle. L'interculturalisme veut aller au delà de la simple cohabitation des différences culturelles. Il vise à encourager les échanges entre les cultures en vue d'enrichir et de faire évoluer la culture commune d'une société et ainsi encourager une meilleure intégration des personnes faisant partie de groupes minoritaires. L'interculturalisme reconnaît l'importance d'une culture commune. Cette culture repose largement sur l'appropriation d'une langue, le français, sur la mise en place d'institutions publiques, coopératives et communautaires fortes, et sur l'adhésion à des valeurs communes. Elle reconnaît aussi qu'une histoire particulière façonne ce qu'est devenu le Québec. Dans cette histoire, le peuple canadien-français, minoritaire en Amérique du nord, s'est battu pour conserver sa langue et ses institutions. Il a été accompagné et soutenu par l'immense majorité des nouveaux arrivants qui ont contribué largement au Québec que nous voyons aujourd'hui.

### **Intégration des immigrants : problèmes et solutions**

Québec solidaire veut que l'interculturalisme soit plus affirmé comme modèle d'intégration au Québec. Cependant, son application n'a pas permis de régler tous les problèmes.

Il y a dix ans, le gouvernement avait donné suite au Plan d'action de l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration en lançant une campagne de sensibilisation touchant toute la population. Le résultat a été le célèbre slogan « J'ai le cœur québécois ». Une autre campagne du genre est nécessaire et urgente, parce que plusieurs préjugés résultent d'un manque d'information sur l'apport de l'immigration au Québec et à quel point elle est nécessaire pour le développement de notre société. Ce sont ces préjugés qui font que le taux de chômage est si élevé chez de hauts diplômés appartenant à certaines communautés, notamment la communauté maghrébine. Le gouvernement doit interpeller les entreprises privées, les organismes communautaires, les syndicats et le milieu culturel pour qu'ils se dotent de moyens concrets pour augmenter la représentation effective de la diversité culturelle en y intégrant davantage de personnes d'origines diverses. Une plus grande représentation de

la diversité, notamment dans le milieu de la télévision, pourrait avoir un impact positif sur l'effort d'intégration des immigrants.

Le Canada a redoublé d'efforts depuis deux ans en faveur d'un programme de jumelage interculturel. Le Québec fait bande à part car il en a considérablement réduit les budgets. Québec solidaire croit qu'il faut reconduire ce programme qui clarifiait la situation, brisant les préjugés et favorisant l'intégration des nouveaux arrivants d'une part et l'adaptation au pluralisme d'autre part.

De plus, Québec solidaire croit que le Québec a besoin d'une politique d'intégration des immigrants. Au préalable, le gouvernement doit soutenir des recherches sur les causes des replis identitaires au Québec et sur les meilleures pratiques d'intégration. Les programmes qui vont accompagner cette politique d'intégration doivent tenir compte des réalités spécifiques des femmes immigrantes. Pour cette raison, l'analyse différenciée selon les sexes est un outil qui doit davantage être utilisé dans l'élaboration des différentes mesures du gouvernement. Les femmes immigrantes vivent souvent des obstacles supplémentaires par rapport aux hommes immigrants. Le résultat est que plusieurs programmes profitent davantage aux hommes qu'aux femmes qui vivent des réalités différentes.

**4. Adopter une nouvelle politique d'intégration citoyenne (les mesures sont décrites dans les recommandations).**

## **V. Rôles et responsabilités de la société civile**

Le débat actuel sur les accommodements raisonnables doit interpeller la société dans son ensemble et non pas uniquement le gouvernement. Les commissaires ont décidé d'élargir le débat au-delà des accommodements et les questions qu'ils posent dans le document de consultation touchent le vivre ensemble. Nous sommes tous et toutes responsables du climat social qui résultera de ces délibérations citoyennes. C'est pour cela que nous faisons appel aux acteurs sociaux que nous considérons importants et qui peuvent jouer un rôle déterminant pour la suite des choses.

### **Les entreprises du secteur privé**

Comme nous l'avons souligné plus haut, un des moyens importants d'intégration des personnes issues de l'immigration est l'emploi. Les entreprises privées embauchent des milliers de personnes et leur rôle est important à cet égard. Tout d'abord, il importe que les entreprises respectent les normes fixées par l'État. Ainsi, celles qui sont soumises au Programme d'obligation contractuelle (POC) doivent respecter les objectifs d'embauche et de représentativité des personnes issues de l'immigration. Le gouvernement doit exiger une obligation de résultats, notamment en demandant à ces entreprises de soumettre des rapports, statistiques et un plan d'action annuel détaillé. De plus, le POC devra s'appliquer aux entreprises de 50 employés et plus qui bénéficient de subventions, de prêts ou de contrats du gouvernement du Québec de 50 000 \$ et plus. Il faut aussi qu'il y ait un élargissement du bassin des entreprises touchées par le POC. En effet, d'importants employeurs qui offrent de bonnes conditions de travail et une grande diversité d'emplois (tant les cols bleus que les cols blancs, qu'ils soient spécialisés ou non) ne sont actuellement pas soumis à ce programme. C'est le cas, entre autres, des municipalités et des universités.

Il y a un large pan d'entreprises qui ne sont soumises à aucun programme gouvernemental en ce qui a trait à la représentativité des personnes issues de l'immigration. Nous déplorons ce fait et croyons fermement que ces dernières doivent être conscientisées au rôle qu'elles doivent jouer dans la société par rapport à l'intégration en emploi des personnes issues des communautés culturelles. Des mesures doivent être mises en place pour inciter les entreprises à se doter de politiques d'embauches dans le but d'augmenter cette représentativité à tous les niveaux. Ces politiques doivent évidemment s'accompagner de formations à la diversité pour leurs employés et se traduire en actions concrètes jusque dans leur publicité. Soulignons à cet effet la publicité de la Caisse populaire Desjardins diffusée actuellement et qui constitue un exemple à suivre. On constate également que les personnes issues de l'immigration sont souvent confinées dans des emplois sous-payés et on les voit plus rarement dans les postes de gestion et de cadres des grandes entreprises, alors qu'elles ont les diplômes et l'expérience requis pour occuper de tels postes.

### **Les syndicats et le monde associatif**

Les syndicats et les diverses associations, notamment les groupes communautaires, travaillent depuis plusieurs années à l'éducation populaire et à la défense des droits économiques et sociaux. Québec solidaire reconnaît leurs efforts et souhaite un renforcement des mesures permettant à des citoyennes et citoyens issus de l'immigration de trouver davantage de place dans les mouvements associatifs. Ceux-ci seront aussi des lieux indispensables d'éducation pour contrer les préjugés à l'égard des immigrants qui se font trop souvent entendre dans les débats sur les accommodements raisonnables.

### **Les médias et le milieu de la culture**

Le travail est le premier pas vers l'intégration, mais ce dernier ne garantit pas le sentiment d'appartenance des personnes issues de l'immigration envers leur société d'accueil. Le sentiment d'appartenance à sa société est un des meilleurs moyens de prévention du repli identitaire. Plusieurs facteurs contribuent à l'accroissement de ce sentiment, notamment le degré de représentativité des personnes issues des communautés culturelles dans les médias.

La télévision joue un rôle déterminant aujourd'hui et marque l'imaginaire des gens qui la regardent. Les gens aiment regarder la télévision, pour se divertir et parce qu'ils s'y reconnaissent et se voient évoluer à travers elle. Les Québécois et Québécoises regardent plus que partout ailleurs au Canada des émissions produites ici. Malheureusement, un grand nombre d'immigrants ne se reconnaissent pas dans cette télévision publique ou privée et préfèrent regarder la télévision de leur pays d'origine. Pourquoi ? D'une part, il s'agit souvent d'une façon de garder un lien avec sa culture d'origine. D'autre part, il est difficile pour le nouvel arrivant de se reconnaître dans une télévision où il n'a pas de place...ou si peu ! Ce manque d'intérêt pour la télévision d'ici peut durer de longues années et traduire un sentiment de repli sur soi et sa communauté d'origine.

Des émissions comme Pure Laine à Télé-Québec qui nous permettent de découvrir des comédiens d'origines diverses devraient se multiplier. En ce qui a trait aux émissions d'affaires publiques et de nouvelles, au lieu de voir les personnes issues de l'immigration uniquement comme des sujets dont traitent ces émissions, pourquoi ne compteraient-elles pas un plus grand nombre de journalistes issus de cette immigration ? Notre télévision ressemblerait plus au Québec d'aujourd'hui ; d'autre part, une présence plus grande de journalistes issus de l'immigration aurait l'avantage de traiter l'actualité avec une sensibilité différente sur certaines questions et permettrait à tous les Québécois de voir une image plus réelle de leurs compatriotes. De plus, cela éviterait les amalgames dans lesquels tombent

souvent les médias. En effet, voir de temps en temps un journaliste d'origine arabe et musulmane parler des demandes d'accommodements raisonnables faites par des personnes ayant les mêmes origines que lui n'aurait pas le même impact sur les téléspectateurs que s'il s'agissait d'un journaliste d'une autre origine. En plus des comédiens et des journalistes, les producteurs et les artisans de la télévision québécoise devraient aussi refléter la diversité de la population. Cela vaut aussi pour les médias écrits et la radio. À travers le débat médiatisé sur les accommodements raisonnables, nous avons pu remarquer que des journalistes issus de l'immigration traitaient de la question avec un éclairage différent de ce qu'on a eu l'habitude d'entendre.

D'ailleurs, on ne peut pas négliger le rôle joué par les médias dans le dossier des accommodements raisonnables. Ils jouent un rôle déterminant dans la compréhension des enjeux sociaux. Un débat public s'impose donc sur la responsabilité que les médias doivent assumer dans le traitement de l'information, notamment sur les questions touchant les communautés culturelles.

#### **5. Augmenter la représentativité des personnes issues des communautés culturelles dans toutes les sphères de la société**

a) Entreprises privées : Appliquer les Programmes d'obligation contractuelle aux entreprises de 50 employés qui bénéficient de subventions, de prêts ou de contrats du gouvernement du Québec pour des montants de 50 000 \$ et plus. Les entreprises qui y sont soumises doivent avoir une obligation de résultats et doivent donc soumettre des rapports, statistiques et un plan d'action annuel détaillé.

b) Syndicats et monde associatif : soutenir leurs efforts d'intégration des personnes issues de l'immigration dans leurs rangs et leur donner les moyens d'exercer davantage leur rôle dans l'éducation contre les préjugés.

c) Médias et milieu de la culture : Augmenter le sentiment d'appartenance des personnes issues de l'immigration envers leur société d'accueil en faisant des efforts pour que le visage de la télévision, de la radio et des journaux ressemble plus au Québec d'aujourd'hui.

## **Conclusion et recommandations**

Les débats entourant les accommodements raisonnables ont entraîné des amalgames et créé de fausses polémiques. Les accommodements raisonnables sont vus par la population non pas comme un outil juridique facilitant le vivre ensemble, mais comme un problème créé par l'arrivée de nouveaux immigrants au Québec. Oui, il y a des problèmes entourant les questions d'immigration, mais ces problèmes touchent un plus grand nombre de questions que les demandes d'accommodements raisonnables qui sont formulées par des groupes très minoritaires. En effet, les problèmes de logement, d'emploi et de francisation sont causés par les décisions prises par les gouvernements péquistes et libéraux. Il est important de se livrer à une réflexion sereine sur ces questions pour éviter les préjugés qui amènent la société à se tromper de cible et à chercher des boucs émissaires comme le fait l'ADQ.

La souveraineté du Québec faciliterait la mise en application des politiques que nous proposons. Elle aurait pour effet immédiat de mettre fin à toute ambiguïté quant au modèle d'intégration que nous voulons appliquer ainsi que sur le caractère français de notre société. Elle donnerait au Québec un meilleur contrôle sur ses politiques économiques, notamment pour le développement des régions. Plus encore, l'élaboration d'un projet social et d'une

démarche démocratique d'accèsion à la souveraineté permettrait à toute la population de participer, indépendamment des origines et des différences culturelles, au développement d'une vision sur l'avenir de notre collectivité, vision que l'on souhaiterait rassembleuse et respectueuse des différences.

Cela dit, il y a bien des choses que le gouvernement du Québec pourrait mettre en œuvre dans l'immédiat. L'adoption d'une Politique contre le racisme et la discrimination serait un pas dans la bonne direction.

Québec solidaire propose les mesures et politiques suivantes :

### **1. Renforcer l'application du principe de l'égalité femmes-hommes**

- a) Reconnaître officiellement que l'égalité entre les femmes et les hommes est non négociable.
- b) Accepter les accommodements raisonnables, y compris de nature religieuse, dans la mesure où ils n'imposent pas de "contraintes excessives" qui seraient alors contraires aux valeurs d'égalité entre les sexes, et ce, conformément à la Charte des droits et libertés du Québec.
- c) Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes lors de l'élaboration des politiques et programmes d'intégration des personnes issues de l'immigration.
- d) Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la réalisation d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes, et ce, dans tous les secteurs de la société : politique, économique, social et culturel.

### **2. Mettre en place des mesures de justice sociale et de lutte à la pauvreté**

- a) Donner plus de moyens à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse d'exercer pleinement son rôle, en matière de lutte à la discrimination.
- b) Donner suite aux recommandations émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés en renforçant la portée juridique des droits économiques, sociaux et culturels, de manière à leur donner la même force qu'aux droits civils et politiques, ainsi qu'en y inscrivant explicitement d'autres droits, dont celui au logement.
- c) Construire un plus grand nombre de logements sociaux de qualité partout où il y a des besoins.
- d) Augmenter progressivement le salaire minimum à 10,16 \$ l'heure, puis l'indexer sur une base annuelle au coût de la vie.
- e) Augmenter immédiatement l'ensemble des prestations d'aide sociale au montant présentement reçu par les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, puis viser à

s'assurer que toutes les prestations soient suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins essentiels.

- f) Éliminer le délai de carence de trois mois imposé par la Régie d'assurance maladie du Québec aux nouveaux arrivants pour l'obtention de la « carte-soleil ».
- g) Mettre en place des mesures favorisant une meilleure intégration en emploi et éviter de confiner les nouveaux arrivants dans des sous-emplois en facilitant l'accès à la syndicalisation et en obligeant les employeurs à afficher les normes minimales de travail.

### **3. Adopter une politique de la laïcité interculturelle**

- a) Adopter une politique fondée sur la laïcité qui consacre la neutralité de l'État et des institutions publiques sur le plan de la religion afin d'éviter de favoriser une religion par rapport à une autre.

Cette politique s'articule autour de trois axes :

- La laïcité des lieux dans lesquels se trouvent les institutions publiques;
- Le respect de la diversité des citoyens et citoyennes qui fréquentent les institutions publiques;
- Le respect des critères suivants par tout agent public ou collaborateur du service public : les normes de santé et sécurité du travail, le fait qu'aucune tenue vestimentaire ne doit empêcher l'exercice de ses fonctions, l'interdiction de tout prosélytisme et le devoir de neutralité religieuse et de réserve qui passe par le respect de l'éthique liée à la fonction exercée.

- b) Abolir graduellement les subventions aux écoles privées (la plupart étant confessionnelles ou centrées sur une communauté spécifique).
- c) Mettre en place un programme de formation pour les administrateurs et administratrices d'organismes publics et parapublics quant aux principes et aux modalités d'application de la politique de la laïcité interculturelle.

### **4. Adopter une nouvelle politique d'intégration citoyenne**

- a) Accélérer l'équivalence des diplômes et des expériences de travail acquises à l'étranger en concluant des accords ou ententes avec les institutions d'enseignement, les corporations professionnelles et les syndicats. Le gouvernement doit mettre en place avec eux, des structures d'évaluation, (jury d'experts ou autres) qui permettront aux immigrants et aux immigrantes de commencer leurs démarches d'équivalence durant la dernière étape d'immigration avant même d'arriver sur le territoire.
- b) Respecter les objectifs de la Loi d'accès à l'égalité. Le gouvernement doit donner l'exemple en augmentant l'embauche de personnes issues des communautés culturelles dans la fonction publique dont la proportion est de seulement 3,5 % alors que ces personnes forment 9 % de la société. Pour cela, il faut mettre en place des mesures d'information, de soutien et d'accompagnement pour aider les personnes à passer à travers le processus de sélection et les critères d'évaluation et d'examen d'entrée dans la fonction publique pour éviter toute discrimination.

- c) Abaisser de 50 à 25 employé-es le seuil à partir duquel s'applique le chapitre de la Charte de la langue française portant sur la langue de travail.
- d) Augmenter l'offre de cours de français en milieu urbain et adopter des normes particulières pour l'ouverture de cours de français en région.
- e) Augmenter le financement des groupes communautaires dont la mission est la défense des droits économiques et sociaux des personnes immigrantes, leur intégration à la société d'accueil et l'offre de services et de biens vitaux.
- f) Soutenir financièrement les groupes des communautés culturelles qui développent des activités visant l'intégration de leurs membres à la société québécoise.
- g) Offrir un support financier aux groupes de femmes rejoignant les personnes issues des communautés culturelles, puisqu'il s'agit de groupes qui appuient les femmes dans l'atteinte de l'égalité des sexes et de l'intégration citoyenne.
- h) Utiliser la totalité des transferts fédéraux destinés à l'immigration pour les budgets du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- i) Organiser une campagne de sensibilisation sur l'apport de l'immigration au Québec et inclure ce thème dans le cursus scolaire.

#### **5. Augmenter la représentativité des personnes issues des communautés culturelles dans toutes les sphères de la société**

- a) Entreprises privées : Appliquer les Programmes d'obligation contractuelle aux entreprises de 50 employés qui bénéficient de subventions, de prêts ou de contrats du gouvernement du Québec pour des montants de 50 000 \$ et plus. Les entreprises qui y sont soumises doivent avoir une obligation de résultats et doivent donc soumettre des rapports, statistiques et un plan d'action annuel détaillé.
- b) Syndicats et monde associatif : soutenir leurs efforts d'intégration des personnes issues de l'immigration dans leurs rangs et leur donner les moyens d'exercer davantage leur rôle dans l'éducation contre les préjugés.
- c) Médias et milieu de la culture : Augmenter le sentiment d'appartenance des personnes issues de l'immigration envers leur société d'accueil en faisant des efforts pour que le visage de la télévision, de la radio et des journaux ressemble plus au Québec d'aujourd'hui.

#### **6. Renforcer l'économie et l'accès à la culture pour que chaque Québécois et chaque Québécoise s'épanouissent librement dans leur milieu de vie**

- a) Renforcer la vie culturelle québécoise dans toute sa diversité en offrant aux élèves (de niveau primaire, secondaire et collégial) et aux nouveaux arrivants inscrits à des cours de francisation quatre manifestations artistiques professionnelles par année.

- b) Investir de façon importante dans l'économie solidaire en vue de faire croître l'activité économique, écologique et sociale dans les régions touchées par le déclin du secteur manufacturier et celles dites « ressources ». Adopter une politique industrielle visant à fortifier les secteurs de deuxième et troisième transformations.
- c) Développer des stratégies économiques et politiques mettant de l'avant que le Québec est le seul pôle francophone bilingue et trilingue des Amériques.

**Sources :**

BERRY, J. (1993), Les stratégies de quelques universités canadiennes.

JUTEAU, D. (1997-1999), La sociologie des frontières ethniques en devenir.

McANDREW, Marie (1995), Multiculturalisme canadien et interculturalisme québécois : mythes et réalités.

QUÉBEC SOLIDAIRE (2006), Pour une meilleure intégration citoyenne, Mémoire présenté à la Commission de la culture en vue de la consultation générale et auditions publiques à l'égard du document intitulé « **Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination** ».

**Contact :**

Ruba Ghazal (ruba.ghazal@quebecsolidaire.net)

Québec solidaire

7105, St-Hubert bureau 304

Montréal, Qc

H2S 2N1

Téléphone : 514-278-9014, 1-866-278-9014